

S É N A T

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mardi 25 avril 1961. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — Le président a rendu compte à la commission des informations qu'il avait pu recueillir et a fait le point des derniers développements de la situation en Algérie. La commission a chargé son président de rester en contact étroit avec le Ministre des Forces armées et de la tenir informée au fur et à mesure de l'évolution des événements.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 26 avril 1961. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Le Basser favorable, sous réserve de modifications rédactionnelles, à l'adoption du projet de loi (n° 157, session 1960-1961) relatif à l'affiliation des artistes du spectacle à la Sécurité sociale.

Une large discussion a, ensuite, eu lieu sur l'avant-rapport de M. Lemarié relatif à la proposition de loi (n° 208, session 1959-1960), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la coordination des régimes de retraites professionnelles.

Après les interventions de MM. Lagrange, Chazalon, Brayard, Martin, Audy, de Mazières et du président, la commission a pris un certain nombre de décisions de principe ; elle a, en particulier, décidé que :

— le nouveau système du règlement proportionnel des retraites complémentaires pourrait s'appliquer aux caisses d'un certain nombre d'entreprises dont l'activité a un caractère national et qui seraient déterminées par décret (amendement de M. Raybaud) ;

— les périodes de travail inférieures à une année seraient prises en compte pour l'appréciation de l'ouverture du droit à prestations, mais ne donneraient pas obligatoirement lieu à règlement d'une fraction de retraite ;

— les sanctions pénales prévues à l'article 2 ne devaient pas être retenues (l'avis de la commission de la justice sera sollicité sur ce point).

Puis ont été désignés comme rapporteurs :

M. Roy pour le projet de loi (n° 187, session 1960-1961) complétant les dispositions du Code de la Santé publique relatives à l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés.

M. Plait pour la proposition de loi (n° 165, session 1960-1961), de M. Jacques Duclos, tendant à remplacer dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi », par les mots : « victimes de la déportation du travail », et à modifier, en conséquence, le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Enfin, la commission a décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi (n° 175, session 1960-1961) tendant à améliorer dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane la situation des populations agricoles en modifiant les conditions de l'exploitation agricole et en facilitant l'accès des exploitants à la propriété rurale.

M. le président Menu, qui participa à la mission d'information dans les départements des Antilles et de la Guyane, a été chargé de présenter un avis sur ce texte.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER
LE PROJET DE LOI
INSTITUANT UNE REDEVANCE D'ÉQUIPEMENT

Mercredi 26 avril 1961. — *Présidence de M. Pierre Garet, président.* — Le président a précisé qu'il avait estimé nécessaire de réunir la commission afin qu'elle puisse, en application de l'article 49 (§ 5) du Règlement du Sénat, prendre connaissance des amendements déposés sur le projet de loi (n° 119, session 1960-1961), modifié par l'Assemblée Nationale en première lecture, relatif à l'institution de la redevance d'équipement, dont le Sénat est saisi en deuxième lecture. La commission a alors procédé à un large échange de vues, d'une part sur les amendements et sous-amendements présentés par le Gouvernement et, d'autre part, sur l'amendement de M. André Fosset. Ont pris notamment part à la discussion : MM. Bernard Chochoy, Emile Hugues, Paul Chevallier, Joseph Raybaud, Pierre Garet, président, et Chauvin, rapporteur.